



MOTION : CONCERTATION IMPLANTATION ANTENNE RELAIS + 5G

Le conseil municipal de la commune de Le Percy rassemble des personnes d'horizons diverses mais tous motivés par l'envie de s'investir et de travailler dans l'intérêt général pour leur village et leur territoire et faire des propositions pour un village encore plus vivant et résilient dans lequel il fait bon vivre.

Cependant bien que nous comprenions l'importance d'une couverture mobile et de trouver des solutions face aux zones blanches afin de résorber la fracture numérique nous souhaitons souligner (délibération prise en conseil municipal du 4 mars 2021) qu'il est important de concilier l'aménagement du territoire et l'insertion paysagère.

Les communes du Trièves sont de plus en plus sollicitées par des opérateurs qui souhaitent poser des antennes sans tenir compte de l'impact paysager et ne veulent pas entendre parler de dialogue/concertation, mais juste gagner le plus de parts de marchés possible !

Considérant que le territoire du Trièves est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de préservation de son environnement avec le premier agenda 21 reconnu par l'état, avec un programme TEPCV financé par l'état sous le mandat de Mme Ségolène Royal alors Ministre de l'écologie ; avec une charte paysagère et avec de nombreux sites patrimoniaux reconnus,

Considérant qu'un opérateur (Orange) est venu faire une présentation en conseil communautaire du Trièves le 01 février 2021 a inscrit la commune de le Percy comme l'un des 4 futurs sites New deal potentiels.

Considérant que l'article R111-27 du code de l'urbanisme dispose qu'un projet peut être refusé si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels.

Considérant la mise en place par la Communauté de communes du Trièves d'un groupe de travail d'élus sur l'implantation des antennes relais sur le territoire du Trièves pour donner suites aux nombreuses sollicitations des différents opérateurs auprès des communes du Trièves dont la commune de Le Percy et veiller notamment au respect de son plan paysage,

Considérant que plusieurs communes du Trièves sont situés dans le territoire du Parc naturel Régional du Vercors et qu'aucun travail multi partenarial en amont sur le choix des sites et la mutualisation des mâts n'ont été préalablement mené.

Considérant le conseil syndical du Parc naturel régional du vercors du 27/02/21 qui a déposé une motion pour une implantation des antennes relais raisonnée et en concertation, ainsi que la commune de Mens et de Cornillon en Trièves.

Considérant l'intervention des habitants et de la gendarmerie pour empêcher le démarrage de travaux d'implantation d'une antenne sur la commune de Lavars lieu dit Villarnet et des conséquences sur l'ordre public qui va découler d'un choix non concerté,

Considérant que le projet d'implantation d'un pylône à Cornillon en Trièves par Free à un endroit stratégique du territoire, non inséré dans une forêt est visible de l'ensemble du plateau du Trièves

Considérant la loi Abeille « relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques » est en partie détruite, comme le souhaitent les opérateurs.

Considérant que la participation citoyenne constitue un des piliers de l'action municipale du Percy

Considérant que nous partageons les inquiétudes exprimées par nombre de citoyens et d'associations ou de collectif d'habitants sur le déploiement à venir de la 5 G.

Considérant que si le gouvernement a identifié la 5G comme un enjeu stratégique pour la France dans sa feuille de route et décidé que les fréquences seraient attribuées aux opérateurs téléphoniques dès septembre 2020, cette décision est intervenue sans étude d'impact climatique et environnemental ni aucune consultation préalable.

C'est dans cet objectif que les élus du conseil municipal de Le Percy recommandent :

1-Que les opérateurs de téléphonie mobile ou installateurs sollicite la PNRV et la CCT dès les premiers contacts.

2-De cibler en priorité les équipements déjà existant afin d'en mutualiser les usages

3-Que la question paysagère soit traitée en amont de tout projet en associant élus, spécialistes, professionnels, habitants et en prenant connaissance des préconisations du PNRV

4-Que L'information et la sensibilisation des habitants doivent faire partie de tout projet

et demandent :

-Au président de la communauté de communes du Trièves la tenue d'un débat sur la 5G sur le territoire, d'ici la fin de l'année 2021, impliquant acteurs publics, privés, experts et citoyens et organisé par un commissaire indépendant.

-Au premier ministre , au ministre de la santé et au ministre de la transition écologique un moratoire sur l'implantation de la 5G jusqu'à la publication du rapport attendu de l'ANSES en 2021 tel que préconisé par la convention citoyenne et l'application droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

La Motion est acceptée.

Le Percy, le 30/03/21

Sabine Campredon
La Maire

